

Avocat au Barreau de Paris, Maître Yves HUDINA a une expertise de 25 ans en réparation du dommage corporel et indemnisation de victimes d'accidents ou d'agressions pour des faits d'infraction survenus à l'étranger causés par un tiers.

En effet, il existe en France des *Commissions d'Indemnisation des Victimes d'Infractions* **(C.I.V.I.)** qui indemnisent ces victimes alors que souvent l'indemnisation pouvant être obtenue à l'étranger est inexistante ou peu élevée.

L'indemnisation est versée par un **Fonds de Garantie.**

Ce système d'indemnisation, très favorable pour les victimes, leur permet d'obtenir en France une réparation intégrale de leurs préjudices selon les règles de droit commun français, que l'auteur des faits ait été identifié ou non, qu'il soit solvable ou non, assuré ou non.

Maître Yves HUDINA

Avocat à la Cour 15 rue du Caire - 75002 Paris Mail : contact@yveshudina.com Mob.Pro : + 33 6 95 16 29 12 www.yveshudina.com